

# Règlement interne de l'association Tous Azimuts

Le présent règlement a pour objet de rappeler les modalités de fonctionnement de l'association Tous Azimuts, notamment dans ses activités régulières d'ateliers à la Maison des Projets de Buxerolles, et au Local de Poitiers.

## Article 1. : Ateliers de langues proposés par l'Association Tous Azimuts

L'association propose des ateliers, dispensés à la Maison des Projets de Buxerolles et au Local de Poitiers (anglais, espagnol, polonais, portugais, italien, expression orale, Zeste de Philo, atelier images), animés par des intervenants soucieux de partager leurs connaissances et leur passion pour les langues, cultures et activités qu'ils pratiquent, dans un esprit de convivialité, favorisant les échanges et la communication.

Les trois règles d'or de l'association sont la flexibilité, la confiance et le respect mutuel, qui ont contribué depuis sa création à son succès et à une atmosphère particulièrement sympathique au sein des ateliers.

#### Art. 1.1: Modalités d'accès aux cours :

Les ateliers, organisés une fois par semaine (hors vacances scolaires) pour des séances de 1h15 (en fonction des ateliers) par créneau, sont proposés aux membres de l'association pour un tarif de 6 € la séance, via l'acquisition de « forfaits » de 5, 10 ou 20 cours - le premier forfait de 20 cours étant non-remboursable-, consommés au fur et à mesure de la participation des membres aux ateliers. Les adhérents ne règlent ainsi que les cours / ateliers auxquels ils participent, sauf en cas d'absence non-prévenue – un cours est alors décompté de leur crédit en cas de non-signature de la feuille de présence et d'absence de message. L'information de l'absence peut être faite d'une semaine sur l'autre auprès du secrétariat de l'association ou bien par mail ou message SMS, numéros et adresses mail étant fournis à cet effet, <u>au plus tard</u> 24h avant le cours.

Contrairement à la plupart des autres centres socio-culturels / associations à caractère sportif ou culturel, qui exigent un règlement à l'année ou au trimestre, payé en intégralité même en cas d'absence aux activités (et ce quels qu'en soient les motifs), l'association Tous Azimuts a souhaité une organisation originale et plus adaptée aux contraintes des membres inscrits à une activité. Toutefois, dès lors qu'une personne aura confirmé son inscription aux ateliers, elle devra s'acquitter d'un minimum de 20 séances via l'achat d'un forfait de 20 cours, non-remboursable (sur un total de 27 à 31 séances proposées par an). Une exception à cette règle sera faite pour les ateliers Expression orale, Zest de Philo et Atelier Images : le forfait minimum est de 10 cours non remboursables. De même, pour les personnes rejoignant les activités de l'association en cours d'année, avec une adhésion à -50% à partir du 16<sup>ème</sup> cours (souvent, mois de février) et un forfait incompressible de 10 cours (au lieu de 20), et ainsi de suite pour le dernier tiers ou quart de l'année (au prorata des cours restants).

La flexibilité offerte par ce mode de fonctionnement repose sur une confiance réciproque accordée par principe mais faisant l'objet de vérifications régulières par une prestataire extérieure recrutée pour assurer la gestion de l'accueil (vente et suivi des forfaits) et le secrétariat de l'association à raison de 3h à 5h par semaine le vendredi et ou le samedi.

Toute personne désireuse de suivre les ateliers de l'association Tous Azimuts se voit proposer de tester une première séance sans engagement (indépendamment d'un éventuel test d'évaluation de niveau, proposé gratuitement). Il est entendu qu'à l'issue de sa participation à ce premier cours, il sera demandé à cette personne de confirmer son inscription par son adhésion à l'association (32 € pour l'année 2017-2018) et par l'acquisition d'un forfait de 20 cours. Si toutefois l'atelier ne correspondait pas à ses attentes et qu'il ne souhaitait pas poursuivre après un cours-test, il ne serait alors demandé au participant que les 6 € de la séance à laquelle il aura pris part.

#### Art. 1.2 : Déroulement des ateliers :

Les intervenants de l'association, bénévoles ou indemnisés, sont chargés d'animer les ateliers en concertation avec les attentes des membres inscrits aux cours, et sollicitent la participation de chacun(e) durant les séances de cours. A cette fin, il est suggéré à chaque participant de préparer un cavalier mentionnant son prénom (une feuille A4 pliée en 3, le prénom étant écrit sur le tiers central) ce qui facilitera le travail de l'intervenant qui peut ainsi donner la parole à chacun(e) de manière équilibrée et de façon plus dynamique.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux adhérents de se présenter environ 5 à 10 minutes avant le début de leur cours auprès du secrétariat de l'association, afin de procéder aux formalités nécessaires (adhésion, achat ou vérification des forfaits), et faire connaître leur présence.

A l'issue du cours, il s'agit de respecter les horaires (et ce même si « l'enseignant » ne voit pas le temps passer !...) et laisser la place au groupe suivant le cas échéant, tout en permettant à l'intervenant de faire une pause d'au moins 10 mn entre l'animation de deux séances.

Dans le cas où l'adhérent souhaiterait évoquer un changement de groupe, cela peut être fait auprès de la secrétaire de l'association qui transmettra le message, ou avant le début des premiers cours de l'après-midi avec les intervenants.

### Art. 1.3: Ressources pédagogiques:

Les ressources utilisées par les intervenants résultent de leurs recherches propres, donnant parfois lieu à l'acquisition d'ouvrages ou autres supports par l'association, et peuvent aussi être réalisés par l'association elle-même, qui peut proposer ses propres outils pédagogiques à la vente, au profit de Tous Azimuts (fiches « MEMO » plastifiées, autres..), conformément aux Statuts de l'association.

#### Article 2. : Utilisation des locaux de la Maison des Projets :

Les adhésions de l'association Tous Azimuts aux Centres Socio-Culturels la « Maison des Projets » de Buxerolles, et le « Local » de Poitiers, qui s'entend comme une relation de partenariat et à un tarif particulièrement raisonnable, inclut une utilisation régulière des locaux sur plusieurs créneaux hebdomadaires.

Les utilisateurs des salles pour les ateliers adhérant à l'association Tous Azimuts deviennent de fait adhérents de la Maison des Projets de Buxerolles, ou au Local de Poitiers, Tous Azimuts reversant au CSC 6 € par membre consommant les activités de l'association (excepté dans le cas où l'utilisateur est déjà membre de la Maison des Projets).

En tant qu'utilisateurs des salles, il est demandé aux organisateurs, intervenants et membres d'appliquer un certain nombre de consignes (rappelées par de nombreuses affichettes dans les salles), consistant notamment en un entretien des salles, et au rangement des chaises et tables le cas échéant, mais aussi la vérification du verrouillage des fenêtres et portes avant de quitter les lieux (pour les derniers occupants).

L'association Tous Azimuts de son côté remercie par avance les bonnes volontés des personnes inscrites aux premiers cours, qui seront sollicitées le cas échéant pour l'installation des chaises dans les salles de cours, et des élèves des derniers cours, pour le rangement (« empilage ») des chaises dans chaque salle.

L'adhésion à l'association Tous Azimuts implique la pleine acceptation du présent règlement.

Fait à Buxerolles le 1<sup>er</sup> octobre 2011, puis modifié suite aux décisions du Conseil d'Administration de l'association lors de ses réunions en dates du 9 Juillet 2013, du 22 Juillet 2014, du 2 Juillet 2015, 22 Avril 2016 et du 17 août 2017.

\* \* \*